



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 5412

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le contenu de la lettre suivante qui illustre bien la situation de nombreux couples dans notre pays. « ... Nous avons deux enfants de deux et quatre ans. Nos revenus mensuels sont proches de 39 000 francs (sur douze mois) sans aucun avantage en nature. Nous travaillons tous les deux à temps complet dans le secteur privé, donc constamment exposés au chômage. J'ai le sentiment de faire partie des classes moyennes et certainement pas des Français très aisés». Malheureusement, je fais partie de la cible actuelle du Gouvernement, lequel s'acharne sur notre sort : perte des allocations familiales soit 8 059,80 francs en moins par an, diminution de moitié du montant de l'AGED soit une perte annuelle de 8 034 francs, diminution de moitié de la déduction fiscale pour garde d'enfant à domicile soit une perte annuelle de 25 676 francs. Le total de la perte annuelle de revenus s'élève donc à 41 769 francs soit près de 9 % de nos revenus nets. Nous sommes tout simplement incapables de supporter une telle chute de revenus et de façon aussi brutale. Nous envisageons donc de licencier à la fin de l'année la personne qui garde quotidiennement, à notre domicile, notre fils et également, en dehors des heures de maternelle, notre fille. Cela ne résoud pas pour autant notre problème. Qui va garder nos enfants ? Nous n'avons pas de famille à Paris et comme vous le savez, il n'y a aucune place de crèche disponible. Ce n'est pas vraiment une bonne méthode pour encourager la natalité... Ce qui est choquant dans ces mesures, c'est : l'absence totale de progressivité, l'absence de prise en compte des disparités Paris-Province. Vous connaissez le coût de l'immobilier à Paris et donc une partie importante de nos revenus est utilisée pour nous loger, la non-prise en compte du fait qu'un salarié doit travailler plus de 8 heures par jour pour atteindre le niveau de revenus qui est le nôtre (plutôt 11, 12 ou plus...) et doit sacrifier sa vie familiale. Nous avons des responsabilités et un niveau d'études élevé. Nous avons financé nos études par des prêts étudiants il y a une dizaine d'années. Mêmes malades nous nous rendons à notre bureau. Nous n'avons jamais utilisé les allocations chômage malgré les licenciements qui nous ont frappés car nous avons toujours retrouvé seuls du travail. Nous ne sommes pas des assistés et l'argent que nous gagnons est bien mérité car issu de notre seul travail. Même avec le niveau de revenus qui est le nôtre, nous avons encore de nombreux besoins non satisfaits (meubles, travaux dans notre appartement, renouvellement de notre voiture qui a huit ans, équipement ménager...). Nous sortons très peu. Nous passons nos vacances dans notre famille. Nous faisons très attention à nos dépenses. Nous n'achetons rien à crédit (à l'exception de notre logement) pour éviter le surendettement... La brutalité quant à l'application de ces mesures et l'absence de parole de l'Etat. Nous avons acheté notre appartement il y a un an et nous nous sommes engagés vis-à-vis de notre banque par rapport à une situation financière donnée. Ces mesures viennent brutalement les remettre en question... ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'elle entend donner aux inquiétudes d'un nombre non négligeable de familles se situant dans cette tranche de revenus et qui contribuent par leur travail et leur consommation à faire tourner le moteur de notre économie

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé, lors du débat au Parlement de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, à entreprendre un réexamen d'ensemble de la politique familiale avec, pour objectif, d'introduire plus de

justice dans notre système d'aide aux familles, d'améliorer la vie quotidienne des familles et de conforter les parents dans leur rôle éducatif. A l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la politique familiale, le Premier ministre a annoncé, lors de la conférence de la famille le 12 juin 1998, la mise en oeuvre de plusieurs mesures au profit des familles, répondant à ces objectifs. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a procédé au réexamen de la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Il a décidé, à l'issue de la concertation avec les associations familiales, les organisations syndicales et les acteurs de terrain, de substituer une réduction du plafond du quotient familial à la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Le Gouvernement a souhaité ainsi poursuivre son objectif d'introduire plus de justice dans notre politique familiale. Ce dispositif, qui permettra le retour à l'universalité des allocations familiales, est plus redistributif et plus lissé. Le Gouvernement a également décidé des mesures spécifiques en faveur des familles les plus modestes : les allocations familiales seront étendues pour tous les enfants à charge de leurs parents jusqu'à l'âge de vingt ans ; l'ARS sera versée sous condition de ressources à toutes les familles d'un enfant ; les titulaires du RMI percevront les majorations pour âge. Par ailleurs, la politique familiale menée par le Gouvernement se traduit notamment par la revalorisation en 1997 et 1998 des aides au logement et l'augmentation programmée sur trois ans des loyers plafonds de l'allocation de logement familiale, qui bénéficiera à 500 000 familles modestes logées dans le parc privé, par la diversification, à l'étude, des congés parentaux pour permettre l'accompagnement scolaire des enfants ou la prise en charge d'un parent dépendant, avec une amélioration des conditions de retour dans l'entreprise, et par le soutien accru au développement des crèches, avec la mise en place obligatoire de schémas locaux d'accueil de la petite enfance et l'augmentation de la participation de la CNAF à leur financement. Elle permettra ainsi de favoriser les projets familiaux. En ce qui concerne les aides qui sont versées pour la garde des jeunes enfants, le Gouvernement a confié à deux inspecteurs généraux une mission qui porte plus globalement sur l'ensemble des services d'aide aux personnes (garde des enfants, personnes âgées, handicapés) dont l'objectif est de rendre les dispositifs existants plus lisibles, plus équitables et mieux adaptés aux besoins des familles. Le rapport qui a été remis servira de base à la réflexion que le Gouvernement entend poursuivre sur la mise en cohérence des divers dispositifs d'aide à la garde des enfants. Il convient de préciser que les familles allocataires de l'AGED perçoivent actuellement, compte tenu de la réduction d'impôt dont ils bénéficient par ailleurs, une aide d'un montant élevé représentant entre 40 et 60 % du coût des dépenses occasionnées par la garde de leurs enfants. Enfin, les parents seront soutenus dans leurs responsabilités éducatives grâce à la mise en place de réseaux d'appui et de conseil, et au développement de la médiation familiale. La prise en charge des enfants hors du temps scolaire sera améliorée par la mise en place du contrat éducatif local qui sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales afin de proposer des activités extra-scolaires aux enfants. Cette démarche sera coordonnée avec celle du contrat temps libre développé par la Caisse nationale des allocations familiales, qui vise à inciter et aider les communes à mettre en place une politique destinée aux enfants de six à seize ans. Le Gouvernement a la volonté d'inscrire sa politique familiale dans la durée et de l'intégrer à l'ensemble des politiques publiques. Il a dans cet objectif créé une délégation interministérielle à la famille. Celle-ci assurera auprès de lui une représentation constante des intérêts familiaux et lui fera des propositions après concertation avec les associations familiales et les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5412

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 janvier 1999

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3659

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 613